



**Mairie**

9, Place M. RICHARD  
31340 LE BORN

05.61.09.32.76  
mairie@leborn.fr

**PROCES VERBAL**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 4 juillet 2023**

L'an deux mille vingt-trois le mardi quatre juillet à 20 heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de LE BORN, se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée le 28 juin par le Maire Robert SABATIER conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents : Mesdames et Messieurs Robert SABATIER, Jean-Luc NEGRO, Baptiste VIALADE, Magalie CHEVRIER, Laurent GARDELLE, Pascal SVOBODNY, Annie DALLA BETTA, Marie-France POUJOL, Richard CHAIRRUAU, Roland RICHARD.

Étaient Absents : Mesdames et Messieurs Thierry VACHIN, Marylène MECH, Mathieu BARBE, Valérie SENTENAC.

Invitée : Madame Florence JEAN

Monsieur Baptiste VIALADE a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour

- 1- Délibération sur l'achat du terrain de M. Domingues incluant le prix d'achat hors frais de notaire ainsi que l'avis des domaines
- 2- Attribution du RIFSEEP aux agents contractuels
- 3- Augmentation du tarif des repas suite à la revalorisation des coûts par API Restauration
- 4- Validation des référents déontologiques nommés par l'Agence Technique Départementale de Haute Garonne Ingénierie.

Questions diverses

**Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 13 juin 2023 est adopté à l'unanimité**

2023-05-01 Délibération sur l'achat du terrain de M. Domingues incluant le prix d'achat hors frais de notaire ainsi que l'avis des domaines

Il est nécessaire que la délibération permettant l'achat du terrain de M. Domingues fasse apparaître le prix hors taxe du terrain ainsi que la prise en compte de l'avis des domaines rendu le 7 juin 2023.

Le prix d'achat du terrain hors frais s'élève à 200 000€.

Le conseil municipal délibère favorablement sur ce point, à l'unanimité.

2023-06-02 Attribution du RIFSEEP aux agents contractuels

De manière unanime, le conseil municipal se prononce favorablement à l'attribution du RIFSEEP aux agents contractuels. Néanmoins, les membres du conseil souhaitent qu'une étude soit réalisée par les membres de la commission RH et que cette étude soit votée lors du prochain conseil municipal.

De la même façon, une durée minimale de CDD devra être précisée.

La délibération est ainsi reportée au prochain conseil municipal.

2023-06-03 Augmentation du tarif des repas suite à la revalorisation des coûts par API Restauration

API Restauration informe la commune par courriel en date du 16 juin 2023 que ses tarifs des repas seront revus à la hausse pour la rentrée 2023.

L'augmentation représente une hausse de 0,35€ HT par repas (soit une augmentation de 0,37€ TTC)

Le conseil municipal propose à l'unanimité que cette hausse soit répercutée sur le prix des repas facturé aux familles.

Après échanges et vote à main levée, la majorité des membres du conseil décide que cette hausse s'élèvera à 0,35€ (répercussion uniquement de l'augmentation HT).

Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, le tarif de cantine pour les familles sera de 3,65€ (contre 3,30€ actuellement).

2023-06-04 Validation des référents déontologiques nommés par l'Agence Technique Départementale de Haute Garonne Ingénierie.

L'ATD31 propose une mise à disposition des communes des personnes « référents déontologiques » pour accompagner les élus dans l'exercice de leur mandat.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les noms proposés par l'ATD31.

## QUESTIONS DIVERSES

### - Mise en place d'un listing d'adressage numérisé

Mme Jean, invitée du conseil, présente aux élus ce point en lien avec la loi 3DS.

Chaque commune a l'obligation sécuritaire d'adresser correctement chaque habitation. Il s'agit d'une compétence communale.

Mme Jean se propose d'aider à la mise en place de la base locale d'adresses.

### - « Cabanisation »

M. Richard évoque le problème de « cabanisation » sur la commune et de sa multiplication.

M. Negro regrette une absence d'aide de la part du conseil départemental ou de la préfecture. Il précise que dans un village comme le nôtre, la gestion de cette problématique est délicate d'un point de vue relationnel.

Reste que l'ensemble des membres du conseil a conscience de cette problématique et souhaite que des solutions puissent être avancées pour le maintien de l'équité entre tous les habitants de la commune.

### - Point sur le projet City

Le projet « carré magique », après consultation de l'équipe enseignante, semble recueillir la majorité des suffrages.

Une délibération sera à prendre lors du conseil de septembre pour pouvoir demander les subventions en lien avec ce projet aux différents partenaires.

### - Implantation projet photovoltaïque

Un projet d'implantation de photovoltaïque au sol est à l'étude sur la commune du Born et de Villemur.

Les membres du conseil municipal se positionnent défavorablement (à l'unanimité) à ce genre de projet sur la commune.

### - Création d'un chenil communal

M. Negro propose qu'un chenil soit créé derrière la mairie pour pouvoir recueillir les chiens errants sur la commune avant qu'ils ne soient pris en charge par le service de fourrière.

### - Boite à pizza

Une demande d'implantation d'un distributeur automatique de pizza a été adressée à la commune.

Les membres du conseil sont unanimement défavorables à cette demande et souhaite privilégier le camion pizza déjà implanté sur la commune chaque mercredi.

### - Navette vers Villemur

Il apparaît utile de recenser les besoins concernant cet éventuel service (nombre de personnes, horaires, ...)

En fonction des résultats de ce recensement, une demande éventuelle pourra être faite.

**19 JUL. 2023**

Affiché le

En exécution de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Le Maire,*  
**Robert SABATIER**

